

PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

Dossier de presse
Jeudi 9 mars 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Depuis la rentrée 2015, les quatre parcours éducatifs – Avenir, éducation artistique et culturelle, éducatif de santé, citoyen – sont mis en œuvre progressivement. L'objectif est de permettre de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité.

Le parcours Avenir

Améliorer l'insertion des jeunes et mieux les préparer au monde professionnel suppose que chaque élève puisse connaître les métiers dans leur environnement. Permettre à chaque élève de la 6^e à la terminale d'acquérir les premières clés de compréhension du monde professionnel pour construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle est l'enjeu du parcours Avenir. Il vise à **faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique**, notamment locaux.

Au collège, le parcours Avenir peut s'appuyer sur l'EPI « découverte monde professionnel », le stage d'observation de la classe de 3^e, et sur des actions de découverte collège-lycée.

Au collège comme au lycée, il s'appuie sur la rencontre avec un acteur du monde professionnel, une visite d'entreprise, la participation à un projet pédagogique basé sur l'esprit d'initiative, d'engagement et de groupe (mini-entreprise, mini-coopérative, concours, etc.) Il peut, pour cela, s'appuyer sur de nombreux partenariats locaux et sur des actions éducatives dédiées à la découverte du monde professionnel : Semaine École-entreprises, Semaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'École, Semaine de l'entrepreneuriat féminin, Semaine de l'industrie à l'École, etc.

330 pôles de stages sont créés dans les territoires pour répondre aux difficultés des élèves qui ne trouvent pas de stages en entreprise.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le PEAC met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Éducation à l'art et par l'art, le PEAC s'appuie sur **trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques**.

Des projets spécifiques portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique, jalonnent le parcours de chaque élève. Dans le cadre de la réforme du collège, un enseignement pratique interdisciplinaire « culture et créations artistiques » a été instauré.

Les enseignements et les projets peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (résidences d'artistes, ateliers, jumelages avec les structures culturelles, classes à horaires aménagés). Ils peuvent être complétés par des actions éducatives au niveau national ou académique. Le ministère soutient ainsi des associations et des structures qui développent des actions auprès des publics scolaires.

Le parcours éducatif de santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé regroupe la protection de la santé des élèves (créer un environnement favorable au bien-être de tous, organisation des visites de santé), la prévention des conduites et situation à risques (conduites addictives, alimentation, activité physique, éducation à la sexualité, violences sexistes et sexuelles, etc.), et l'éducation à la santé via les enseignements et projets pédagogiques en référence aux programmes scolaires et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le parcours éducatif de santé prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective. L'égalité entre les filles et les garçons en est un enjeu transversal majeur.

L'ensemble des personnels travaillent en collaboration, en lien avec les familles. La coordination du parcours éducatif de santé se fait, dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, au sein du **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté** (CESC). Celui-ci met en œuvre des partenariats, selon les ressources acteurs et spécificités du territoire.

La convention signée en 2016 entre les ministères de l'éducation nationale, et de la santé, ainsi que le **plan Bien-être et santé des jeunes** voulu par le président de la République renforcent le cadre dans lequel les besoins des élèves en matière de santé et de bien-être sont pris en compte.

Le parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement.

L'ensemble de la communauté éducative et en lien étroit avec les partenaires de l'École et les réservistes citoyens de l'éducation nationale, a la responsabilité de construire et de faire vivre ce parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

Il est enrichi par l'engagement des élèves dans des projets à dimension citoyenne à l'École ou en dehors : participation à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire, participation individuelle ou collective à des projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire, rencontres sportives, etc.

Le parcours citoyen repose enfin sur la mobilisation de tous les acteurs : personnels de l'éducation nationale, associations, collectivités locales et territoriales, réservistes citoyens de l'éducation nationale.

À partir de la rentrée 2017, un livret citoyen est remis à chaque élève à l'issue de la scolarité obligatoire.

À RETENIR

4 parcours éducatifs

• Avenir • Éducation artistique et culturelle • Éducatif de santé • Citoyen •
pour servir de cadre à l'accompagnement des élèves, à la construction de leurs
projets et à la valorisation de leurs initiatives

**330 pôles
de stages créés**
dans les territoires
pour les élèves
qui ne trouvent pas de stages

**+ 550 M €
supplémentaires**
alloués à
l'éducation artistique
et culturelle

**Plan
Bien-être
et santé des jeunes**

1 livret citoyen
remis à chaque élève
lors de la cérémonie républicaine
de remise du DNB